

# Nouveautés, obligations, astuces le GUIDE DES COLLECTES 2026



ASPACH-LE-BAS  
ASPACH-MICHELBACH  
BITSCHWILLER-LES-THANN  
BOURBACH-LE-BAS

BOURBACH-LE-HAUT  
BURNHAUPT-LE-BAS  
BURNHAUPT-LE-HAUT

CERNAY  
LEIMBACH  
RAMMERSMATT

RODEREN  
SCHWEIGHOUSE/THANN  
STEINBACH

UFFHOLTZ

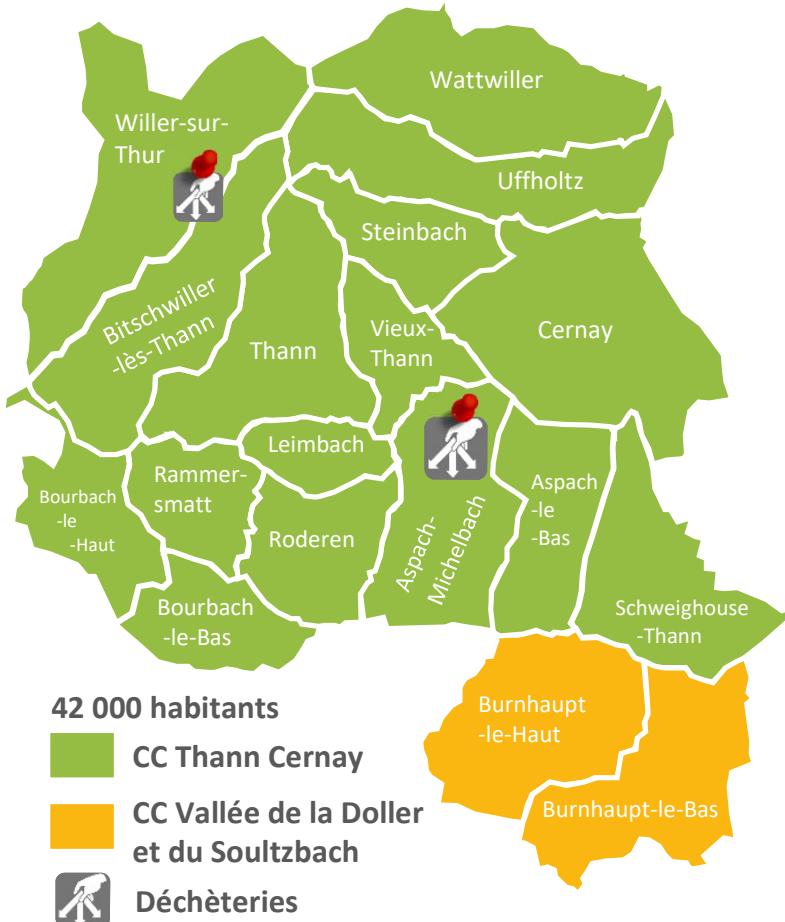
THANN  
VIEUX-THANN  
WATTWILLER  
WILLER-SUR-THUR



## EDITO

Le **Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTc)** est le service public en charge de la gestion des déchets ménagers.

Il a pour objectif de réduire et de valoriser tout ce qui peut l'être pour tendre vers le zéro déchet.



Comme chaque début d'année, tel un rituel, le guide de collecte est distribué dans vos boîtes aux lettres. Comme d'habitude, il vous rappelle les **dates de collecte**, les différentes **consignes de tri**, le **fonctionnement des déchèteries**, les **astuces réemploi et réparation** et les **services** rendus par le Syndicat. Un rituel, c'est rassurant et pour que vous ne risquiez pas de passer à côté de nouvelles consignes, toute l'équipe s'attache à produire un document complet mais également attrayant. Pourtant, malgré ces efforts, le message semble avoir du mal à passer : le **contenu du bac gris a encore augmenté** et les dernières caractérisations montrent que **plus de la moitié de ce qui s'y trouve devrait être trié** et jeté dans les biodéchets, les sacs jaunes, les colonnes à verre ou les bornes à textiles. Tout ce qui va dans le bac gris est incinéré et les taxes sur l'incinération augmentent chaque année, pesant in fine sur vos factures.

Pour essayer d'inverser la tendance et suite au retour d'expérience d'autres collectivités, nous avons mis en place une expérimentation de **sacs d'ordures ménagères transparents** à Steinbach. La transparence du sac permet de voir nos déchets au moment de les mettre dans le bac et nous pousse à prendre conscience de son contenu. Si cette expérimentation est concluante, la nouvelle équipe en place après les élections décidera peut-être de généraliser ce dispositif.

La réunion publique qui a précédé la mise en place de cette expérimentation nous a permis de constater un grand désir d'information, nous espérons donc que ce guide vous permettra d'y répondre. Et si vous avez un doute, l'application Citeo « Guide du tri » téléchargeable sur votre téléphone peut vous aider mais vous pouvez également passer un appel ou un mail au Syndicat où nous nous ferons un plaisir de répondre à vos interrogations.

Bonne année 2026 à tous !

La Présidente  
Marie-Paule Morin

# COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Sur notre territoire, nous jetons plus de 460 kilos de déchets par an. Se lancer dans un entretien Zéro déchet de sa maison constitue un véritable engagement écologique et économique. Cela commence par la fabrication maison des produits multi-nettoyants, mais aussi par un changement d'habitudes : préférer des équipements durables et réutilisables à la mode du jetable.



La photo en première page est issue du concours 2024 : merci à tous nos participants !

## RÉDUIRE SES DÉCHETS VERTS C'EST FACILE !

Broyeurs thermiques disponibles dans les communes de **Rammersmatt** et **Wattwiller**.

Contactez-les pour plus d'infos.

Broyeurs électriques : association **ACCES** [www.acces.lautre.net](http://www.acces.lautre.net)

Comment réduire mes déchets ? Tous nos conseils sur :

→ <https://www.smtc68.fr/reduire.html> 



### Mon liquide vaisselle

#### Ingrediénts

80 cl d'eau chaude  
30g de savon de Marseille  
1 c à s de cristaux de soude  
1 c à s de bicarbonate  
2 c à s de savon noir

#### Préparation

Faites fondre les copeaux de savon de Marseille dans de l'eau chaude.

Ajoutez les autres ingrédients un à un.

Laissez reposer une nuit dans un contenant puis transvaser dans un distributeur à savon.

Bien agiter avant utilisation.

Si la texture est trop épaisse, ajoutez de l'eau chaude et secouez pour liquéfier.

**Déposez ou récupérez GRATUITEMENT** des restes de matériaux de travaux et objets à la déchèterie d'**ASPACH-MICHELBACH** ou de **WILLER SUR THUR**. Deux kilos par foyer ont connu une 2<sup>ème</sup> vie en 2024 grâce à vous, merci !

## BRICOTHÈQUE



**Dépôts** : lundi, vendredi et samedi - directement à la Bricothèque.

Mardi, mercredi et jeudi dans les bacs sur autorisation des agents à Aspach-Michelbach et aux horaires d'ouverture à Willer-sur-Thur.

**Récupération** : vendredi et samedi uniquement à Aspach-Michelbach jusqu'à 17h avec badge valide. Passage non décompté du forfait.

# LE PAPIER, LE CARTON ET LES EMBALLAGES VIDÉS

Un tri réussi : emballages VIDÉS et NON emboîtés !

TOUS LES EMBALLAGES VONT AU TRI !

 Je vide bien mon emballage et qu'il soit en carton, en plastique ou en métal, hop, dans le sac jaune !

*Un doute? Consultez <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri> avec *



papiers



briques alimentaires



emballages métalliques  
et couvercles de bocaux



emballages en  
carton



emballages plastiques  
divers

bouteilles et flacons  
plastiques



pots et barquettes



sachets, filets et  
films plastiques



Le non respect du règlement de collecte est possible d'une amende prévue pour les contraventions de deuxième classe. Le règlement est disponible sur : [http://smtc68.fr/reglement\\_coll.html](http://smtc68.fr/reglement_coll.html)



Pour la collecte, merci de plier  
et ficeler les cartons .  
maximum : 0,5 m<sup>3</sup>

# LES BIODÉCHETS



fruits et légumes pourris



pain rassis



poissons et fruits de mer



mouchoirs et essuie-tout/mains en papier



restes de repas



cendres froides et sciures propres



viandes et os



plantes et fleurs d'intérieur fanées



filtres à café et sachets de thé



épluchures et coquilles

Pour obtenir les sacs de tri et de biodéchets, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les sacs autorisés dans le bac de biodéchet ont le label **OK Compost**

*Mes sacs à biodéchets se déchirent facilement !*

Ce sont des sacs compostables : leur intégrité est garantie 2 ans. La date de production est inscrite sur le côté. Pensez à utiliser les plus anciens en premier.



Après une belle baisse en 2023, le tonnage des déchets ménagers est reparti à la hausse à plus de 460 Kg par habitant en 2024 et en 2025. Il se décompose ainsi : 20 % d'ordures ménagères, 10% de biodéchets, 15% d'emballages, papier et cartons, 10% de verre et 45% de dépôts en déchèterie (dont 10% d'incinérables).

*Les déchets verts peuvent être réutilisés dans votre jardin ou déposés en déchèterie.*

De nouvelles caractérisations des déchets ménagers ont eu lieu : il n'y a que 40% de vraies ordures ménagères dans le sac noir. Le gaspillage alimentaire (aliments emballés directement jetés dans la poubelle) constitue la première source d'amélioration avec près de 15kg d'aliments jetés dans les sacs noirs par habitant et par an !

## LES EMBALLAGES EN VERRE



**Sans les bouchons  
Pas de vaisselle**



Flacons de parfums,  
sticks

Pots, bocaux

Bouteilles

58 points d'apports volontaires sur tout le territoire, au minimum 1 par commune. Le verre que vous triez est recyclé à 100% en France !

## LES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES



Ce qui ne va ni au tri, ni aux biodéchets, ni au verre, ni au textile et ni en déchèterie : scotch, litières, vaisselle cassée, textiles hygiéniques (couches, serviettes,...), petits objets cassés divers...



Attention, seul le volume de votre bac est collecté : le surplus n'est pas collecté



## LE TEXTILE

Maroquinerie



Vêtements et tissus

Propres et secs

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Vos vêtements, linge de maison et chaussures rapportés dans les bornes de collecte seront majoritairement reportés ou recyclés.

## LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES



# NOS ASTUCES REEMPLOI ET REPARATION

## Les bons gestes à adopter :



+ d'infos : <https://www.sm4.fr/un-tresor-dans-vos-placards.htm>

### C'est cassé ? Faites réparer !

Dans des lieux coopératifs avec les Repairs café - <https://www.sm4.fr/les-repair-cafe.htm>

Avec des aides financières : Le bonus réparation -

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche#>

Et, c'est aussi pour les chaussures et vêtements :

Refashion - <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>

## QUE FAIRE DE MES VIEUX VÊTEMENTS ?



Je peux les donner dans les bornes Le Relais Est, ou les transformer:

### DO IT YOURSELF QUE FAIRE DE MES VIEUX JEANS ?



### Les dessous de verre



# LES JOURS DE COLLECTES DANS VOTRE COMMUNE



Je sors mon bac ou mes sacs de tri la veille de la collecte !

Toutes les semaines

Collecte des **BIODÉCHETS**

Toutes les deux semaines

Collecte des **ORDURES MÉNAGÈRES** \*

Collecte du **TRI** (sacs jaunes)

**Sa**  
1 Jour de **RATTRAPAGE** des collectes  
de jour férié (Sa = Samedi)

Lundi :



Mardi :



Mercredi :



Jeudi :



Vendredi :



\* Les centres villes de Cernay et de Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines.

**LUNDI**

Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Uffholtz, Wattwiller

Janv.	5	12	19	26		Juill.	6	13	20	27	
Fév.	2	9	16	23		Août	3	10	17	24	31
Mars	2	9	16	23	30	Sept.	7	14	21	28	
Avril	6	13	20	27		Oct.	5	12	19	26	
Mai	4	11	18	25		Nov.	2	9	16	23	30
Juin	1	8	15	22	29	Déc.	7	14	21	28	

**Collecte des biodéchets tous les lundis**



**MARDI**

Bitschwiller-lès-Thann, Steinbach, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur

Janv.	6	13	20	27		Juill.	7	14	21	28	
Fév.	3	10	17	24		Août	4	11	18	25	
Mars	3	10	17	24	31	Sept.	1	8	15	22	29
Avril	7	14	21	28		Oct.	6	13	20	27	
Mai	5	12	19	26		Nov.	3	10	17	24	
Juin	2	9	16	23	30	Déc.	1	8	15	22	29

**Collecte des biodéchets tous les mardis**

## MERCREDI Thann \*

Janv.	7	14	21	28		Juill.	1	8	15	22	29
Fév.	4	11	18	25		Août	5	12	19	26	
Mars	4	11	18	25		Sept.	2	9	16	23	30
Avril	1	8	15	22	29	Oct.	7	14	21	28	
Mai	6	13	20	27		Nov.	4	11	18	25	
Juin	3	10	17	24		Déc.	2	9	16	23	30

 Collecte des biodéchets tous les mercredis

\* Le centre-ville est collecté en ordures ménagères tous les mercredis

## VENDREDI Cernay \*\*

Janv.	2	9	16	23	30	Juill.	3	10	17	24	31
Fév.	6	13	20	27		Août	7	14	21	28	
Mars	6	13	20	27		Sept.	4	11	18	25	
Avril	3	10	17	24		Oct.	2	9	16	23	30
Mai	Sa 2	8	15	22	29	Nov.	6	13	20	27	
Juin	5	12	19	26		Déc.	4	11	18	Sa 26	

 Collecte des biodéchets tous les vendredis

\*\* Le centre-ville est collecté en ordures ménagères tous les vendredis

## JEUDI Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse/Thann

Janv.	Sa 3	8	15	22	29	Juill.	2	9	16	23	30
Fév.	5	12	19	26		Août	6	13	20	27	
Mars	5	12	19	26		Sept.	3	10	17	24	
Avril	2	9	16	23	30	Oct.	1	8	15	22	29
Mai	7	14	21	28		Nov.	5	12	19	26	
Juin	4	11	18	25		Déc.	3	10	17	24	31

 Collecte des biodéchets tous les jeudis



### Vos déchets voyagent à proximité



# DEUX DÉCHÈTERIES

ASPACH – MICHELBACH



27 RUE DES GENÊTS

## Horaires d'ouverture :



Du lundi au samedi



1<sup>er</sup> octobre  
au 31 mars 9h - 12h15 / 13h30 - 16h45



1<sup>er</sup> avril au  
30 septembre 9h - 12h15 / 13h30 - 17h45

WILLER-SUR-THUR



2 RUE DE LA GARE

## Horaires d'ouverture :



Lundi

Mercredi, vendredi, samedi

13h30 - 17h15

9h - 12h15 13h30 - 17h15



Les déchèteries sont fermées les jours fériés,  
les 24 et 31 décembre après-midi.

En cas d'alerte météorologique orange/rouge annoncée par la Préfecture les  
horaires peuvent évoluer. Infos en direct sur :



Syndicat Mixte de Thann Cernay



ecosystem  
Ecologic

PAPREC  
COVED

Écologique pour ses déchets  
Vivre avec l'environnement

## INTERDITS EN DECHETERIE

Déchets professionnels (AVEC BADGE VERT), les bouteilles de gaz, les pneus,  
l'amiante-ciment, les bouteilles d'hélium non percées, le mercure,  
les traverses de chemin de fer.

Liste non exhaustive



L'accès aux véhicules  
professionnels et aux véhicules de  
plus de 5 m<sup>3</sup> à l'aide du badge vert est  
soumis à autorisation.

Demande via courriel à [contact@smtc68.fr](mailto:contact@smtc68.fr)



## A LA DECHETERIE :

Je m'organise avant de venir en déchèterie. Je me munis de mon badge personnel. Je prétrie mes déchets. En déchèterie, je présente mon badge (le prêt du badge est interdit), j'écoute les consignes des agents valoristes. Je dépose mes déchets dans les bennes appropriées.

**Maximum : 24 entrées par an et 5m<sup>3</sup> par jour, cumulées sur les deux déchèteries. Toute entrée supplémentaire est facturée 10 €, à régler au bureau du SMTC.**

L'accès est autorisé à tout véhicule de tourisme avec ou sans remorque, aux camionnettes non professionnelles d'un **volume inférieur à 5 m<sup>3</sup> et d'une longueur maximale de 8 m**.

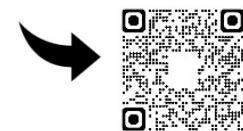
Un dépassement ? Je contacte le SMTC pour un rendez-vous !



LES DÉCHETS SONT À DÉPOSER EN VRAC ! TOUT SAC DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ OUVERT.

**Il est interdit d'utiliser les sacs de tri jaunes** pour les dépôts en déchèterie et pour tout usage autre que celui de la collecte des emballages à domicile.

**Un doute, un complément, je consulte : [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr)**



Règlements des déchèteries



# ASPACH – MICHELBACH

27 rue des genets

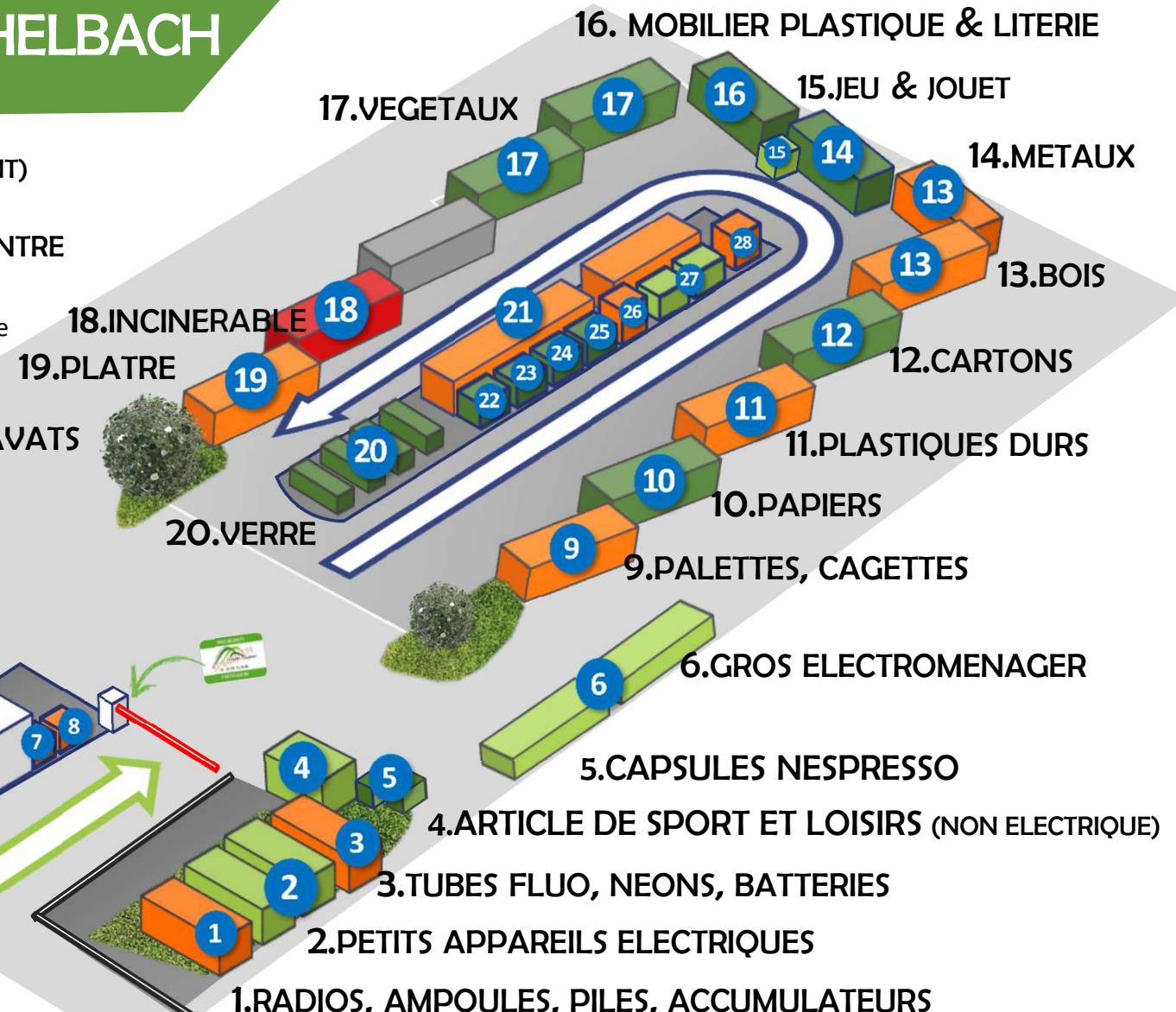
- 7. CARTOUCHES (JETS D'ENCRE UNIQUEMENT)
- 8. BOUCHONS PLASTIQUES
- 21. DÉCHETS CHIMIQUES & OUTILS DU PEINTRE
- 22. COUETTES & OREILLERS
- 23. POLYSTYRÈNE BLANC pour une entreprise de Malsmerspach
- 24. FILM POLYÉTHYLÈNE



31.TEXTILES, CHAUSSURES,

LINÉE DE MAISON  
pour Relais Est à Wittelsheim

- 25. ÉCRANS
- 26. HUILE VÉGÉTALE
- 27. ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (THERMIQUE)
- 28. HUILE MINÉRALE



Incinération

Valorisation matière ou énergétique

Recyclage matière ou organique

Réemploi-Réparation





# WILLER-SUR-THUR

## 2 rue de la gare



Attention au démarchage ponctuel de textiles et de batteries : rien ne garantit leur destination ! Préférez un dépôt en déchèterie !

# NOS SERVICES

## MATERIEL DE PRE-COLLECTE

Le SMTc fournit les bacs de tri et de biodéchets, ainsi que les bioseaux ! Bac cassé, le SMTc le répare ou le remplace gracieusement\*. Seul son nettoyage est à votre charge ! La redevance comprend la fourniture des sacs de tri (52 sacs/personne/an – sauf accès aux points d'apports volontaires) et des sacs de biodéchets (60 sacs/personne/an).



Lorsqu'elles sont payantes, les tarifs des différentes prestations sont sur <https://smtc68.fr/demarches.html>

\*Sauf dégradation volontaire

## SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Gaspillage alimentaire, tri et devenir de nos déchets, textiles ... des thématiques pour lesquelles **nos animateurs interviennent dans vos classes** avec des outils pédagogiques ! C'est gratuit, il suffit de s'engager auprès du SMTc !

→ <https://smtc68.fr/animations.html>

## VOTRE ECO-MANIFESTATION

Associations, collectivités : votre Eco-manifestation ! Pour tous évènements sportifs ou gourmands, touristiques, festifs ou culturels : Nous sommes là pour vous **accompagner** dans la **réduction de vos déchets** !

Contactez-nous dès les réunions préparatoires. **Nous serons à vos côtés !**

**Accompagnement** de l'équipe organisatrice dans la réduction des déchets ;

**Formation** de bénévoles sur le tri et la réduction des déchets ;

Mise à disposition **d'outils de sensibilisation** au tri pour le public ;

Mise à disposition de **bacs de collecte** (3 flux) ;

**Collecte et traitement** des déchets de la manifestation.



Et pourquoi pas une kermesse Zéro déchet ?

## UN TRÉSOR DANS VOTRE ASSIETTE !

### Le SMTCA ouvre vos poubelles !

En moyenne, on retrouve **10 % de gaspillage alimentaire** dans vos bacs gris : soit des denrées qui auraient pu encore être consommées.



## VOTRE COMPTE USAGER

C'est nouveau ! Désormais, vous pourrez consulter votre facture, demander la réparation de votre bac ou même consulter votre solde de passage en déchèterie, directement depuis votre portail usager. Pour activer votre portail usager, suivez ces étapes :

- Aller sur le site [smtc68.ecocito.com](http://smtc68.ecocito.com).
- Cliquer sur « créer un compte ».
- Choisir, « j'ai une clé d'activation » dans « j'ouvre immédiatement mon compte ».

Comment trouver votre clé d'activation ? Elle se situe sur le recto de votre redevance, dans la rubrique à gauche « Références à rappeler dans vos correspondances ».

<b>Cuisiner maison et cuisiner ses restes</b> Anticipez, économisez, réutilisez !	<b>Cuisinez, transformez, savourez !</b> Prendre ses bocaux et sacs à vrac pour limiter les emballages	<b>Rapporter ses restes du restaurant</b> Observez, sentez, goûtez !	<b>Osez, rappez, dégustez !</b> Préférer ses sens à la date de péremption
--	---	---	--

Retrouvez nos recettes anti-gaspi sur :

→ <https://www.smtc68.fr/reduire.html>

+ de détails : <https://www.sm4.fr/un-tresor-dans-votre-assiette.htm>

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
1er semestre 2025  
NOM PRENOM ..  
RUE DES GENETS  
68700 ASPACH LE HAUT

REFERENCES A RAPPELER DANS VOS CORRESPONDANCES

N° de client : (PARTICULIER)  
N° de facture :  
CCTC BC 03000  
Connexion à votre espace  
<https://smtc68.ecocito.com>  
Clé : 1RB -K817-AQG -AMS

Votre clé d'activation

INFORMATION ET RECLAMATION

# LA FACTURATION

*CODE DE L'ENVIRONNEMENT L541-2 : Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.*

Sur le territoire du SMTC, la prise en charge financière des déchets des ménages et assimilés se fait par la redevance, c'est-à-dire que **l'usager doit se déclarer auprès du SMTC**. Tout propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit ou non, de manière permanente ou saisonnière est considéré comme un usager.

La redevance se compose **d'une part fixe et d'une part variable**. Elle est annuelle et fait l'objet d'un envoi en juin et un en novembre.

La part fixe correspond à un droit d'accès à l'ensemble des services de gestion des déchets du SMTC. Le montant de la facture dépend du **volume du bac gris** mis à votre disposition et de la **fréquence de collecte**.

Les tarifs sont votés annuellement par chaque Communauté de Communes adhérente. Ils sont disponibles sur les sites internet des collectivités.

Volume en litres	60	80	120	140	180	240
Nombre de personnes						
1 – 2						
3						
4 – 5						
6						
7						
+ de 7						

Nous vous invitons à déclarer tout changement de situation **dans les 2 mois** conformément au règlement de facturation avec formulaire et justificatif à l'appui (acte de vente, bail, état des lieux de sortie ou d'entrée).



A défaut de signalement dans ce délai, la facture reste redevable par l'usager.



*Un changement* : rendez-vous sur notre site internet à la page suivante:

→ <https://www.smtc68.fr/habitant.html>



**En cas de construction neuve**, pensez à vous rapprocher de nos services afin que nous puissions vous livrer des bacs avant votre emménagement.

**Professionnels** : vous souhaitez adhérer au service public ? Contactez nous pour les modalités.

**Bailleur** : vous avez l'obligation d'informer vos locataires sur les modalités de collecte.

Le règlement de facturation est consultable sur : <http://smtc68.fr/demarches.html>

 VOLUMES FACTURABLES  
 SUR JUSTIFICATIF  
 NON ADMIS

# INFOS PRATIQUES

UN SOUCI DE COLLECTE ? UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ? UN BADGE PERDU ? UN BAC CASSÉ ?

## SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY (SMTc)

### Accueil

31 rue des Genêts 68700 Aspach-Michelbach

lundi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00

mardi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00

mercredi : 8h30-12h30

jeudi : 8h30-12h30

vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00 (sur RDV)

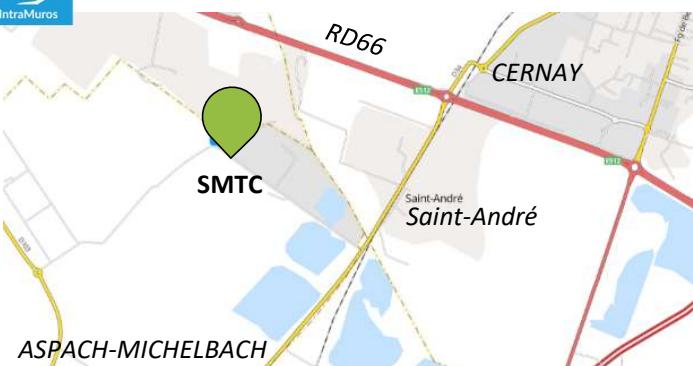
» **03 89 75 29 05**

✉ [contact@smtc68.fr](mailto:contact@smtc68.fr)

UN DÉCALAGE DE COLLECTE ? NOS INFOS EN DIRECT

 Syndicat Mixte de Thann Cernay

 **IntraMuros : choisir votre commune**



## VOUS HABITEZ BURNHAUPT-LE-BAS OU BURNHAUPT-LE-HAUT

VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ? LA TAILLE DE VOTRE FOYER CHANGE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UN BADGE ?

» **Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61**

» **Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58**

## VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN CERNAY (CCTC)

VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ? LA TAILLE DE VOTRE FOYER CHANGE ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT VOTRE FACTURE ?

» **03 67 27 06 54**

✉ [facturation@smtc68.fr](mailto:facturation@smtc68.fr)

## VOUS AVEZ BESOIN DE SACS ?

Vérifiez les modalités de retrait auprès de votre **MAIRIE**.

**RETRouvez toutes nos informations sur nos réseaux**



[www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr)

